RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X° CANTON DE MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 FEVRIER 2014

Mme le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h30.

Elle propose Mlle Claire CROS comme secrétaire de séance.

Le Conseil municipal adopte la proposition de Mme le Maire à l'unanimité des suffrages.

Mlle Claire CROS procède à l'appel:

PRÉSENTS: Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mmes ALQADI NASSAR, RAMON BOTONNET, CARRETIER, M. CARILLO, Mme FONS VINCENT, M. TALBOT, MIle CROS, MM MUNOZ, FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY

ABSENTS: M. PAUL, MIle VAN ELST, MM SAUVAN, LE NGUYEN, Mme MANNY

<u>I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9</u> DECEMBRE 2013

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 décembre 2013 est adopté à la majorité (six contre).

II - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur: M. Ousset

Afin de répondre aux besoins des services, il est proposé d'ouvrir au tableau des effectifs un poste d'animateur territorial.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Ousset, à l'unanimité des suffrages.

<u>III - THERMES de JUVIGNAC : CESSION des TROTTOIRS-VOIRIES et BASSINS de RETENTION</u> Rapporteur : M. Allouche

Il est proposé au Conseil municipal, après réception définitive sans réserves par la commune des VRD, bassins de rétention, trottoirs et jardins:

• d'accepter la cession à titre gratuit, des propriétés suivantes

1°/ Propriété de la COMPAGNIE D'ETUDES ET DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES CETIM:

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
CD	140	Domaine de Fontcaude	00 ha 46 a 45 ca	Bassin de rétention

2°/ Propriété de la SARL IMMO INVEST LITTORAL :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
CD	129	Domaine de Fontcaude	00 ha 01 a 65 ca	Trottoir
CD	131	Domaine de Fontcaude	00 ha 10 a 65 ca	Bassin de rétention
CD	137	Domaine de Fontcaude	00 ha 00 a 86 ca	Trottoir et voieries
CD	139	Domaine de Fontcaude	00 ha 05 a 19 ca	Jardin
CD	151	Domaine de Fontcaude	00 ha 07 a 02 ca	Voieries
CD	152	Domaine de Fontcaude	00 ha 02 a 04 ca	Voieries
CD	154	Domaine de Fontcaude	00 ha 01 a 92 ca	Voieries

3°/ Propriété de PROMEOPATRIMOINE:

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
CD	132	Domaine de Fontcaude	00 ha 01 a 52 ca	Trottoir
CD	134	Domaine de Fontcaude	00 ha 13 a 22 ca	Bassin de rétention
CD	144	Domaine de Fontcaude	00 ha 04 a 22 ca	Passage
CD	155	Domaine de Fontcaude	00 ha 05 a 39 ca	Trottoir et voieries
CD	156	Domaine de Fontcaude	00 ha 01 a 94 ca	Trottoir et voieries
CD	152	Domaine de Fontcaude	00 ha 02 a 04 ca	Voieries
CD	154	Domaine de Fontcaude	00 ha 01 a 92 ca	Voieries

Et

Section	N°	Lieudit	Surface
CD	153	Domaine de Fontcaude	00 ha 00 a 08 ca
CD	157	Domaine de Fontcaude	00 ha 00 a 10 ca

- D'autoriser Le Maire à signer tout acte se rapportant à cette affaire
- De dire que les frais d'acte et autres frais relatifs à la présente cession seront à la charge exclusive des cédants

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Allouche à l'unanimité des suffrages exprimés (six abstentions).

IV - HERAULT ENERGIE – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur: M. Bouisseren

Lors du Conseil municipal du 09 décembre 2013, la commune a sollicité auprès de HERAULT ENERGIE une subvention pour la reconstruction du parc d'éclairage public dans le cadre du contrat de Partenariat Public Privé pour une période de 18 ans.

Il convient également de solliciter l'aide du syndicat mixte pour :

- Le remplacement des 37 armoires de commande équipées d'automate de télégestion et d'horloge astronomique pour 221 576.10 €HT soit 12 309.77 € HT. par an.
- L'équipement de ballast électronique permettant une régulation de l'éclairage public réglée d'usine (75%-50%) pour un montant de 321 322 €HT soit 17 851.22 € H.T. par an.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Bouisseren à l'unanimité des suffrages.

V - BILAN DES MARCHES PUBLICS 2013

Rapporteur: M. Bouisseren

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du récapitulatif des marchés passés en 2013.

Le Conseil municipal prend acte.

VI - DENOMINATION DE VOIE - LOTISSEMENT « Le Carré des Arts »

Rapporteur: M. Bouisseren

Le Conseil municipal est informé de la nécessité de nommer une voie nouvellement crée lors de l'opération « Le Carré des Arts », rue des Pattes.

Il est proposé au Conseil municipal le nom suivant :

- Impasse Le Carré des Arts

La numérotation sera séquentielle.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Bouisseren à l'unanimité des suffrages.

VII - BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE 2013

Rapporteur: M. Bouisseren

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995, vous trouverez ci-dessous le bilan des acquisitions et cessions immobilières de la Commune pour l'année 2013.

	ACQUISITIONS	
cadastre	superficie	vendeur
BX 305	333 m²	DEMIRMAN
	CESSIONS	
cadastre	superficie	acquéreur
BI 370	61 m ²	ESCADA
BL 26 (en partie)	5608 m ²	KAUFFMAN et BROAD
•		

Le Conseil municipal prend acte.

VIII - RUE des HAUTS de FONTCAUDE - Demande de subvention

Rapporteur: M. Bouisseren

Les travaux de pose de fourreaux pour la fibre optique, de construction du centre de balnéothérapie, pour lequel l'agrément thermal sera demandé, étant désormais terminés, la réfection de la rue des Hauts de Fontcaude peut être envisagée.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 1 949 921.30 € H.T., dont 153 040.36 € pour la piste cycl**b**le. Il se décompose comme suit :

- Tranche 1 (Martinet-Ravine): 623 502.23 € HT dont50 059.93 € HT de piste cyclable
- Tranche 2 (Ravine- Rond-point du Golf): 426 857.97 € HT dont 29 849.40 € HT de piste cyclable
- Tranche 3 (Rond-Point du Golf-Rond point des Amélys) :532 664.58 € H.T dont 41 664.79 € HT de piste cyclable.
- Tranche 4 (Rond-point des Amélys-Rond- point Monnet) : 366 896.51 € HT dont 31 446.24 € HT de piste cyclable.
 - La commune ne peut assurer seul ce financement, aussi est-il proposé au Conseil municipal :
- De solliciter l'aide la plus large possible de la Communauté d'Agglomération de Montpellier pour les travaux repris ci-dessus
- De solliciter l'aide la plus large possible du Conseil Général pour la piste cyclable qui sera réalisée le long de cette voie

Le Conseil municipal après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Bouisseren à l'unanimité des suffrages.

IX - CESSION DE TERRAIN BM 24

Rapporteur: M. Bouisseren

L'association SESAME Autisme Languedoc a fait savoir à la commune qu'elle souhaitait acquérir la parcelle cadastrée BM 24 qui fait partie du domaine privé de la commune.

Cette acquisition leur permettra:

- De maintenir cette structure sur la Commune
- De limiter les coûts d'une nouvelle construction
- De renforcer sa présence sur le territoire

Cette partie de terrain ne présente pas un intérêt majeur pour la commune.

Il est proposé au conseil municipal de :

- céder à l'association SESAME Autisme Languedoc, un terrain d'une superficie de 254 m² environ, correspondant à la parcelle cadastrée BM 24
- conclure cette cession au prix de 40 600 € (estimation des domaines)
- dire que tous les frais afférents à ces cessions seront à la charge de l'acquéreur

Le Conseil municipal après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Bouisseren à l'unanimité des suffrages.

X - INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIES, RESEAUX, ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS

Rapporteur : M. Bouisseren

Il est rappelé au Conseil municipal que les représentants des macros lots les Capitelles, les Cigalines et l'Hermitage ont sollicité la ville pour envisager une future intégration dans le Domaine public communal de la voirie, des réseaux, des espaces verts et de certains équipements de leurs copropriétés.

Il est rappelé que la Commune avait en juin 2013 émis un avis favorable de principe à la reprise de la voirie, des réseaux, des espaces verts et de certains équipements du lotissement.

Il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable de principe à cette intégration et de décider de l'ouverture des enquêtes publiques réglementaires lorsque l'ensemble des procédures réglementaires et administratives auront été réalisées par les différents syndics de copropriétés.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Bouisseren à l'unanimité des suffrages.

XI - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur: Mme Gauzy Chable

La Communauté d'Agglomération de Montpellier a souhaité organiser la collecte des textiles usagés sur son territoire, bien que hors champs obligatoire du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et ceci pour :

- Coordonner l'implantation des colonnes dans les espaces publics, après autorisation délivrée par les communes membres ;
- Favoriser la communication auprès des habitants en liaison avec les collectes sélectives ;

L'entreprise PHILTEX AND RECYCLING a été retenue par l'Agglomération de Montpellier pour assurer ce service de collecte.

L'entreprise s'engage à une donation de 10 € par tonne collectée au sein de colonnes au profit de LA LIGUE CONTRE LE CANCER.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, adopte la proposition de Mme Gauzy Chable à l'unanimité des suffrages.

XII - DENOMINATION DE VOIE - IMPASSE DE LA RUE DES SOURCES

Rapporteur: Mme le Maire

Il convient de débaptiser une partie de la rue de Sources (parcelle CC 81), pour la baptiser impasse de la rue des sources (la numérotation reste inchangée).

En effet, le système actuel induit en erreur les visiteurs qui s'engagent rue des sources et qui tombent sur une volée d'escalier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Mme le Maire à l'unanimité des suffrages.

Mme le Maire lève la séance à 19h30.

La Secrétaire de Séance

Le from

Le Maire

Claire CROS

Danièle ANTOINE-SANTONJA